

Vert & Bleu

Le magazine de
la Communauté
de Communes
du Bassin
de Marennes

42

n°
Hors-Série
Août
2014

P 3 Ici et maintenant

Ensemble pour la Communauté de Communes



P 6

Collecte des déchets :
la Redevance incitative
en phase test



P 8

Zoom sur les
Temps d'Activités
Périscolaires



communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

Le Gua • Marennes • Saint-Sornin • Hiers-Brouage • Saint-Just-Luzac
Nieulle-sur-Seudre • Bourcefranc-Le Chapus
www.bassin-de-marennes.com



Le 16 avril dernier, les conseillers communautaires m'ont élu Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et je les en remercie.

En ma qualité, c'est avec beaucoup de plaisir, mais aussi conscient de l'importance de la tâche qui m'échoit, que je me plie à l'exercice de ce premier édito.

Dans cette nouvelle fonction, j'aurai à cœur de mettre toute mon énergie et toute mon expérience, à la construction harmonieuse de notre territoire avec l'ensemble des élus communautaires.

À l'instar des communes qui la composent, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes est un formidable outil au service direct des administrés du territoire. Cet outil doit permettre d'apporter un service public de qualité, au meilleur coût, je m'y engage.

En parcourant ce magazine, vous y trouverez l'actualité de la Communauté de Communes au travers de son fonctionnement et des compétences qu'elle exerce.

Ainsi, et c'est de circonstances, ce hors-série vous présente la nouvelle équipe des élus et le fonctionnement des instances communautaires.

Un rappel sur la mise en œuvre de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2015 est utile et nécessaire car elle modifiera nos comportements et nos habitudes, à l'égard de nos déchets ménagers. Une phase test a débuté depuis le 1^{er} juin auprès des foyers qui ont été équipés de bacs pucés et de sacs prépayés. Cette période est importante car elle permet d'évaluer la consommation de chacun et de préparer progressivement la population à cette nouvelle facturation. Je suis convaincu que l'instauration de la redevance incitative, inscrite au Grenelle de l'Environnement, aura un impact positif sur la réduction des déchets ménagers du territoire. Nous ne manquerons pas de dresser un premier bilan au cours de l'année 2015.

Les travaux de réhabilitation du canal de Broue, débutés en juin dernier, témoignent de l'engagement de la Communauté de Communes auprès des syndicats des marais pour la valorisation des zones humides. D'un montant de 3 677 500 €, ils seront réalisés sur trois ans et concourront à la préservation de l'écosystème et de la biodiversité du marais. Une journée d'inauguration est prévue en septembre afin de remercier l'ensemble des acteurs qui ont œuvré pour la réalisation de ces travaux.

Mais aussi, les équipements sportifs communautaires, la mise en place des temps d'activités périscolaires, la Charte de qualité des commerçants, l'agenda des communes... autant de dossiers et de rubriques que je vous laisse parcourir et découvrir.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Le Président
Mickaël Vallet

Communauté de Communes du Bassin de Marennes

10 rue du Maréchal Foch - BP 50 028 - 17 320 Marennes

Tél. 05 46 85 98 41 - Fax. 05 46 85 54 41

Email: contact@bassin-de-marennes.com

Horaires au siège: du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

www.bassin-de-marennes.com

Directeur de la publication: Jean-François Lagarde - Rédaction: Justine Roullé

Comité de rédaction: Mickaël Vallet, Alain Bompard, Christian Guignet, Alain Latreuille,

Joël Papineau, Catherine Bergeon.

Conception maquette: RC2C - La Rochelle

Crédits photographiques: CDC sauf mentions

N°ISSN 1624-477X dépôt légal décembre 2007 - Tirage 7 500 exemplaires



Le Bureau communautaire.

Sommaire

3 ici et maintenant

Une nouvelle équipe au service du territoire

5 à voir, à savoir

Dojo et stade d'athlétisme : les travaux commencent
La mise en œuvre du nouveau dispositif de redevance incitative
Bornes textiles : une année de collecte

8 grandir ensemble

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
Formation au BAFA

9 protéger l'environnement

« Tous dehors » : redécouvrons notre nature !
Exposition photo itinérante
Nuit de la chauve-souris
Réhabilitation du canal de Broue

11 développer l'activité

Une Charte qualité attribuée à des commerçants locaux
L'enquête sur les résidents secondaires
Coup de pouce régional aux TPE

12 agenda



Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur www.facebook.com/cdc.bassin-demarennes

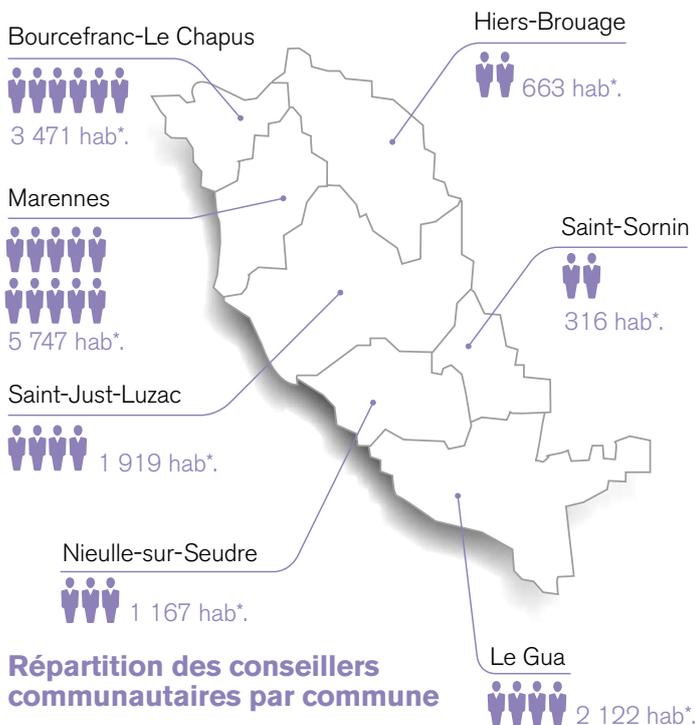
Une nouvelle équipe au service du territoire

Suite aux élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014, les nouveaux élus, issus des conseils municipaux des 7 communes du territoire, se sont réunis en Conseil Communautaire le 16 avril afin de procéder à l'élection du nouveau Président. Mickaël Vallet, Maire de Marennes, a été élu à la majorité (16 voix) dès le premier tour.

Comment fonctionne la Communauté de Communes ?

Le Conseil Communautaire

L'intercommunalité est pilotée par un Conseil Communautaire composé de représentants des différentes communes. Pour le Bassin de Marennes, 12 femmes et 19 hommes soit 31 conseillers siègent au Conseil Communautaire depuis le 16 avril dernier. Le nombre de conseillers communautaires par commune dépend du nombre de ses habitants. Chaque commune est représentée au Conseil Communautaire et aucune ne peut disposer seule de la majorité. Le Conseil Communautaire, ouvert au public, se réunit en moyenne une fois par mois. Il délibère et vote des projets relevant de ses compétences.



Le Bureau Communautaire

Suite au Conseil Communautaire du 5 mai 2014, un Bureau composé du Président et des 7 Vice-Présidents a été formé. Chaque Vice-Président a en charge des commissions qu'il mène avec les conseillers communautaires (toutes les commissions et leur composition sur www.bassin-de-marennes.com).

BOURCEFRANC-LE CHAPUS 6 conseillers communautaires

M. Guy PROTEAU

Mme Sabrina HUET

M. Alain BOMPARD

Mme Adeline MONBEIG

M. Jean-Albert GABORIT

M. Jean-Luc ROUSSEAU

SAINT SORNIN 2 conseillers communautaires

M. Joël PAPINEAU

M. Claude GAUDIN

NIEULLE-SUR-SEUDRE 3 conseillers communautaires

M. Jean-François LAGARDE

Mme Ghislaine O'NEILL

M. François SERVENT

SAINT JUST LUZAC 4 conseillers communautaires

Mme Ghislaine BEGU LE ROCHELEUIL

M. Jean-Pierre MANCEAU

Mme Jacqueline POGET

M. Christian GUIGNET

LE GUA 4 conseillers communautaires

M. Patrice BROUHARD

Mme Monique CHEVET

M. Stéphane DELAGE

M. Alain LATREUILLE

HIERS BROUAGE 2 conseillers communautaires

M. Jean-Marie PETIT

Mme Monique CHARRIER

MARENNES 10 conseillers communautaires

M. Mickaël VALLET

Mme Claude BALLOTEAU

M. Maurice-Claude DESHAYES

Mme Nathalie AKERMANN

M. Philippe MOINET

Mme Martine FARRAS

M. James SLEGR

Mme Catherine BERGEON

M. Giles SAUNIER

Mme Aurélie BRETIN

La population

15 405 habitants sur le Bassin de Marennes

élit

Conseil Communautaire

31 conseillers communautaires



élit

prépare

désigne

préparent
et proposent

vote

Le Bureau

Composé du Président et des Vice-Présidents, le Bureau est chargé de préparer les questions portées à l'ordre du jour des réunions du Conseil Communautaire. Il se réunit une fois par mois.



1 Président

Il est l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Il fixe l'ordre du jour et préside les séances du conseil, met en œuvre les décisions avec l'aide de ses services, décide des dépenses à engager.



Président :
Mickaël VALLET, Marennes,
Maire,
Président du Pays
Marennes-Oléron
et Conseiller général

7 Vice-Présidents

Ils représentent le Président pour l'exercice des différentes compétences de la communauté.



1^{er} Vice-Président :
Jean-Marie PETIT,
Hiers-Brouage, Maire.



2^{ème} Vice-Président :
Jean-François LAGARDE,
Nieulle-sur-Seudre, Maire.



3^{ème} Vice-Président :
Joël PAPINEAU,
Saint-Sornin, Maire.



4^{ème} Vice-Président :
Guy PROTEAU,
Bourcefranc-Le Chapus, Maire.



5^{ème} Vice-Président :
Patrice BROUHARD,
Le Gua, Maire.



6^{ème} Vice-Présidente :
Ghislaine BEGU-LE ROCHELEUIL,
Saint-Just-Luzac, Maire.



7^{ème} Vice-Présidente :
Nathalie AKERMANN,
Marennes, adjointe au maire.

Les Commissions

Composées de conseillers communautaires, elles proposent et travaillent sur les projets ayant un intérêt communautaire. Les Commissions se réunissent en fonction des projets en cours.

Gestion des zones humides et valorisation du marais

Développement durable, DDmarche, agenda 21 et communication

Développement économique

Tourisme et patrimoine

Enfance jeunesse

Culture, sports, loisirs et vie associative

Habitat et action sociale intercommunale

Régie des déchets du Bassin de Marennes :

Christian GUIGNET, Président du Conseil d'exploitation et de la Régie des Déchets

Finances et mutualisation des moyens

Les délibérations Elles sont envoyées à la Sous-Préfecture qui vérifie que les délibérations soient conformes à la loi.

Équipements sportifs : les travaux du stade et du dojo commencent

Le stade d'athlétisme
et le dojo, deux
équipements
mutualisés en un seul
et même endroit.



La Communauté de Communes construit, aménage, entretient et gère les équipements sportifs d'intérêt communautaire. Afin d'enrichir l'offre et de faciliter la pratique du sport sur le territoire, les conseillers communautaires ont décidé de réaliser un stade d'athlétisme et un dojo sur la ZA Fief de Feusse à Marennes. Les travaux des deux équipements ont, depuis, débuté à la mi-juillet...

Suite à l'approbation du dossier de consultation des entreprises par le Conseil Communautaire le 18 décembre 2013, la Communauté de Communes a pu recruter les entreprises chargées de la réalisation du projet. Dix-sept des dix-huit lots de travaux ont été attribués lors du Conseil communautaire du 19 mars dernier. Un lot ayant été déclaré infructueux, une nouvelle consultation a été effectuée permettant l'attribution de ce lot lors du Conseil du 25 juin 2014.

De nouvelles demandes de subvention

Ainsi, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes est aujourd'hui en mesure de lancer les travaux. Le Conseil Communautaire a sollicité, le 21 mai dernier, de nouvelles subventions auprès d'organismes tiers (État, Centre National pour le Développement du Sport). Les dossiers, dont le montant s'élève pour l'un à 216 035 € et pour l'autre à 342 395 €, ont été déposés auprès des organismes financeurs. Les travaux ont quant à eux débuté par le gros œuvre le 15 juillet dernier.

∨ Différentes perspectives du projet.



Dates clés

2009 : les 7 conseils municipaux décident d'étendre la compétence de la Communauté de Communes en matière d'équipements sportifs.

2010 : la décision est prise de réaliser un dojo et un stade d'athlétisme.

Fin 2015 : entrée en fonction prévisionnelle des deux nouveaux équipements.

Le chantier en images

Sur le chantier, lors du lancement des travaux de gros œuvre à la mi-juillet.



Redevance incitative : la mise en œuvre du nouveau dispositif



La redevance incitative à la réduction des déchets sera effective l'année prochaine sur notre territoire. Elle est actuellement en test avec simulation de facture pour permettre aux habitants d'évaluer leur consommation et de s'y préparer sans surprise. L'occasion de mesurer l'intérêt de réduire, encore et toujours, nos déchets non recyclables.

Accompagner vers le changement

Avant le démarrage effectif de la redevance incitative (RI) en janvier 2015, le Bassin de Marennes est entré depuis le début de l'année dans la phase opérationnelle du dispositif. Cette période d'évaluation a pour but d'accompagner et de permettre à chacun de s'adapter au nouveau dispositif. Pour ce faire, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM) a distribué plus de 6 500 contenants durant le premier trimestre 2014.

Une phase de test pour évaluer sa future facture

Cette période revêt une importance toute particulière. En effet, les données récoltées sur le nombre de présentation de bacs de chaque foyer permettront d'établir une grille tarifaire la plus juste possible. Ainsi, les véhicules de collecte de la Régie des déchets comptabilisent depuis le 1^{er} juin 2014 les levées de bacs des usagers équipés. À la fin de l'année 2014, tous les foyers et les professionnels recevront une facture « à blanc » sur laquelle sera mentionné le nombre de levées de bacs effectuées depuis le 1^{er} juin, ainsi que la grille tarifaire définitive applicable en 2015. Chacun pourra alors constater sa consommation du service et estimer le montant de sa facture.

Question

« Il n'y a que 12 levées comprises dans le forfait, comment vais-je faire pour ne présenter mon bac qu'une fois par mois ? »

Nous ne vous demanderons pas de sortir votre bac pucé 1 fois par mois ! La redevance incitative a, certes pour but de limiter la production de déchets non recyclables par l'incitation au tri et à la prévention, mais pas de vous demander l'impossible. Voici quelles seront les composantes de votre future facture :



- **Part fixe** : permettant de financer les charges fixes de la collectivité telles que les contenants, la collecte, les déchèteries...
- **Part variable** : un forfait minimum incluant un nombre minimum de 12 levées et un supplément pour chaque levée au-delà du forfait. Du fait que seulement 12 levées seront incluses dans le forfait, le montant de la part fixe additionnée du forfait sera inférieur au montant de la facture actuelle. **En aucun cas vous ne paierez l'équivalent de votre facture actuelle pour seulement 12 présentations de votre bac.**



Distribuer le nouveau contenant

Depuis le début de l'année 2014, la CCBM organise la distribution des contenants à ordures ménagères auprès de tous les particuliers et de tous les professionnels du territoire. Les usagers n'ayant pas la possibilité d'utiliser un bac individuel se sont vus attribuer des sacs, identifiés par le logo de la CCBM. **Pour ceux qui n'ont pas eu l'opportunité de venir lors des distributions, le retrait des bacs et des sacs se fera au siège de la CCBM, 10 rue du Maréchal Foch 17320 Marennes.** Au préalable, n'oubliez pas d'avertir la CCBM et de vous munir de votre carte d'identité et/ou du courrier qui vous a été envoyé.

2014



Janvier à juillet

Distribution des nouveaux contenants (bacs pucés et sacs prépayés)

FACTURATION « à blanc »



Juin à novembre

Phase de test
Constitue une simulation en conditions réelles de la mise en place de la RI.
Vous recevrez votre facture habituelle correspondant à la redevance actuelle > A PAYER
En parallèle, vous recevrez une facture dite « à blanc » simulant le futur montant de votre redevance incitative > A NE PAS PAYER pour info

Octobre
Novembre
Décembre

Ajustements techniques
Préparation
Réunions publiques

2015

A partir du 1^{er} janvier

Disparition de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et **entrée en vigueur de la RI** (Redevance Incitative)

Des questions ?
Pour toute information concernant la redevance incitative et la gestion des déchets, appelez-le :

▶ N°Vert 0 805 707 887
APPEL GRATUIT



Un guide est également à votre disposition : il vous a été distribué systématiquement en même temps que la distribution des nouveaux contenants.

Vous pouvez aussi le consulter sur www.bassin-de-mareennes.com (rubrique gestion des déchets).

À savoir

Désormais, seuls les nouveaux contenants (bacs pucés gris et sacs prépayés blancs) devront être utilisés pour la collecte des ordures ménagères.



Bornes textiles : une année de collecte

Le plastique, le papier, le carton, le verre... ne sont pas les seules matières à pouvoir être recyclées. Les textiles aussi peuvent bénéficier d'une seconde vie. Les 15 bornes installées sur notre territoire permettent à ces textiles d'être collectés dans les meilleures conditions.



15 bornes textiles sur le Bassin de Marennes.

En août 2013, la Régie des déchets a relancé la collecte des TLC (textiles, linge et chaussures) usagés. Après une année de fonctionnement vient l'heure d'un premier bilan.

Entre août 2013 et juin 2014, la collecte séparative des textiles a permis de collecter plus de **40 tonnes de textiles** soit près de 3kg/habitant. L'ADEME estimant qu'environ 7 kg/habitant/an de textiles sont jetés dans les ordures ménagères, c'est donc plus de 40 % du gisement qui a été collecté dès la première année. Bravo à tous !

Chiffonnage industriel et isolant

Tous les TLC collectés sont autant de déchets qui ne seront ni incinérés ni enfouis. En effet, une telle collecte a pour but de réemployer, mais aussi de valoriser ces textiles lorsque leur état ne permet pas de recouvrer une utilisation normale. Ils sont alors valorisés en chiffonnage industriel et même en isolant.

Rappel

Sont acceptés dans les bornes textiles :

vêtements, linge de maison, chaussures et bottes, petite maroquinerie et peluches.

Sont interdits : les textiles mouillés ou souillés, les oreillers, couettes et matelas, les valises, cartables et jouets.

Pour être réemployés, les textiles doivent être conditionnés en sacs de 50 L maximum et les chaussures groupées par paire. Tout textile mouillé ou souillé ne peut être valorisé.



Les Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) : une semaine scolaire réorganisée

La « refondation de l'école » voulue par le ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, entame son premier acte majeur avec la réforme des rythmes scolaires.

Les enfants de St-Just-Luzac devant leur potager.



Le constat était unanimement partagé par les acteurs éducatifs (enseignants, parents, animateurs, éducateurs, FCPE...) et le corps médical : l'organisation de la scolarité avec des temps d'enseignement trop longs et mal répartis conduisait à des difficultés de concentration et d'apprentissage. Dans l'esprit de la réforme, le raccourcissement des heures d'enseignement et la mise en place des Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) vise un double objectif : mieux équilibrer la semaine scolaire en allégeant les journées d'enseignement et en proposant à l'enfant un éventail d'activités sportives, culturelles et créatives. L'éducation a toujours été une priorité sur le Bassin de Marennes. Aussi, depuis la rentrée scolaire 2013/2014, les enfants scolarisés dans les écoles

du territoire ont la possibilité de participer à des temps éducatifs péri-scolaires et gratuits (TAP) à Marennes, Bourcefranc-Le Chapus, Hiers-Brouage et Saint-Just-Luzac.

Des animateurs qualifiés

Les TAP sont assurés par une équipe qualifiée composée d'animateurs de la Communauté de Communes, d'éducateurs et d'agents municipaux, d'animateurs sportifs et culturels (associations locales). Les activités se déroulent prioritairement dans l'enceinte scolaire ou à proximité afin de limiter au maximum les déplacements. Leur accès est facultatif. Les TAP sont gratuits, leur financement est pris en charge par la commune avec le concours financier de l'État.

Formation au BAFA

Au printemps dernier, la Communauté de Communes et la Fédération Léo Lagrange ont organisé une formation générale au BAFA à Nieulle-sur-Seudre. 18 stagiaires, ont participé à ce stage théorique. A l'issue de cette formation, tous les participants ont validé le volet théorique du BAFA.

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur se compose de 3 formations :

- La formation générale d'une durée de 8 jours est accessible dès l'âge de 17 ans révolus et ouverte à tous.
- Le stage pratique apprend à mettre en place des animations auprès des enfants au sein des structures d'accueil.
- La formation approfondissement permet de se spécialiser dans un domaine particulier.



Le coût de la formation générale s'élève à 310 € (hors frais de repas). Le BAFA est un brevet délivré par le Ministère de la Jeunesse qui permet d'encadrer des enfants durant leurs temps de loisirs, au sein de centres de vacances et de loisirs.

Contact : Véronique Lançon
Coordinatrice Projet Éducatif Local
05 46 85 98 41
pel@bassin-de-marennes.com

A vous la parole...

Cindy Cotteau, Coordinatrice périscolaire à Saint-Just-Luzac

Depuis quand les TAP ont-ils été mis en place et comment s'organisent-ils ?

Depuis septembre 2013, les TAP ont lieu chaque jour, de 12h à 14h, et se font en deux temps de 45 min. Chacun des cinq animateurs a en charge un groupe de 12 enfants âgés d'1 à 2 ans d'écart. Le lundi, mardi, jeudi et vendredi, cinq activités différentes sont proposées aux enfants pour respecter le principe de variété et de progressivité.

À qui sont destinés les TAP ?

Les TAP s'adressent aux enfants de 4 à 11 ans, soit de la Moyenne Section au CM2.

Qui choisit les activités et quelles sont-elles ?

C'est l'équipe encadrante qui définit et propose des activités en lien avec le projet de l'école. Pour l'année scolaire 2013/2014, l'éducation sportive, l'apprentissage du jardinage, les arts créatifs, l'éveil musical... faisaient partie des activités péri-scolaires.

Océane, 7 ans, CE1

J'aime bien faire de nouvelles activités à l'école. Cette année, j'ai appris à jardiner. Maintenant, dans notre potager, nous avons des fleurs : des coquelicots, des tournesols... On a aussi planté des radis et des fraises... mais ils sont déjà tous mangés !



À noter

● Présentation et mise en route du Projet Éducatif Local

Réunion tout public.
Vendredi 26 septembre 2014 à 18h.
Salle des Loisirs (face à l'Intermarché) à Marennes.

● La rentrée des LAEP

(Lieux d'Accueil Enfants-Parents) :
- Mardi 2 septembre 2014 à Bourcefranc-Le Chapus (Salle la Plataine) de 9h30-11h30.
- Jeudi 4 septembre 2014 au Gua (Salle Mercier) de 9h30-11h30.

« Tous dehors ! » pour (re)découvrir les milieux et les espèces qui nous entourent



Cet événement, co-organisé par le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) Marennes-Oléron et les Communautés de Communes du Bassin de Marennes et de l'Île d'Oléron, a pour objectif de faire découvrir au grand public les espaces naturels de chaque commune et d'aller à la rencontre des gestionnaires de ces milieux.

Cette journée s'organise autour d'un lieu central qui abrite les différents stands, ateliers et expositions. Des animations sont proposées au départ de ce site sur des thématiques variées mettant en avant le lien entre biodiversité et gestion des espaces. La prochaine journée se déroulera le jeudi 28 août 2014, de 13h à 18h, sur la commune de Nieulle-sur-Seudre, à la salle des fêtes.

Au programme*

- 13h : Accueil : exposition sur les poissons migrateurs, malle pédagogique sur la vie de l'anguille, stands de diverses associations.
- 14h : « Flânerie au cœur du village » par l'association Les Sorties de la Renarde. Découverte du patrimoine historique et culturel de la commune.
- 16h : « Découverte des marais à poissons ». Présentation de l'anguille et de l'activité de pêche par le CREA et lecture de paysage par le CPIE Marennes-Oléron.

- 18h : Pot de l'amitié à Port Paradis. Arrivée des lasses marennaïses et d'autres bateaux traditionnels. Présentation du patrimoine navigant de Charente-Maritime par le président de l'association des Lasses Marennaïses.

Cette journée est gratuite et ouverte à tous.

**Le programme pouvant être sujet à de légères modifications d'horaires, nous vous invitons à consulter le site internet www.bassin-de-marennes.com ou à nous contacter au 05 46 85 98 41.*



18^e Nuit Internationale de la Chauve-souris



On dit des chauves-souris qu'elles sucent le sang, se prennent dans les cheveux ou encore qu'elles sont porteuses de la rage. Pour démêler le vrai du faux, venez participer à la Nuit de la Chauve-souris, qui se déroulera le samedi 30 août à 20h à la salle des fêtes de Saint-Sornin. Au programme : conférence par la LPO, déambulation et observation.

Exposition photo itinérante : l'empreinte de l'homme sur les marais



Au printemps 2014, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a organisé un concours photo sur le thème : « L'empreinte de l'homme sur les marais de Brouage, de la Seudre et d'Oléron », ouvert uniquement aux amateurs.

Depuis bien longtemps, l'être humain occupe son territoire et laisse ses empreintes sur le paysage. C'est d'autant plus le cas sur les marais littoraux, qui ont été façonnés par l'homme et le sont encore aujourd'hui. Les 18 participants de ce concours ont cherché à mettre en avant les marais du territoire et les interactions avec les activités humaines.

Deux prix attribués : Prix du Jury et Prix du Public

Prix du Jury : le jury se base sur 3 critères pour évaluer les photos : qualité de la prise de vue, originalité du sujet et respect du thème. Le jury, composé des membres de la commission « Communication », a choisi le 12 juin ses trois photos préférées.

Prix du Public : le grand public est invité à venir voter pour les 3 photos qu'il juge les plus représentatives. Le vote du grand public se fera lors de l'exposition des photos :

- Du 1^{er} au 28 juillet au Moulin des Loges (Saint-Just-Luzac).
- Du 29 juillet au 19 août à la Médiathèque (Marennes).
- Du 20 août au 21 septembre à la Maison de Broue (Saint-Sornin).

Venez voter pour vos trois photos favorites !



Tous les résultats seront connus le 15 septembre et la remise des prix aura lieu le week-end du 20 et 21 septembre.

Les travaux de réhabilitation du canal de Broue



✓ Le curage du canal est l'une des opérations nécessaires à la survie du marais.

Après trois années passées à mettre en forme le projet de réhabilitation du canal de Broue, les travaux ont enfin commencé au début du mois de juin. Des travaux indispensables à la survie du marais de Brouage, dont l'écosystème constitue l'identité même de notre territoire.

Le marais de Brouage constitue l'une des plus riches et emblématiques zones humides du territoire français. Ce marais, façonné par 1000 ans d'histoire, a vu se succéder de nombreuses activités humaines, des premiers marais salants aux actuelles prairies dévolues à l'élevage bovin. Or ce territoire humide, parcouru par près de 1 500 km de fossés et canaux, nécessite un entretien permanent qui n'est pas toujours facile à assumer par les seuls propriétaires. C'est notamment le cas du canal de Broue, artère hydraulique essentielle à l'alimentation en eau du marais, qu'il traverse d'est en ouest sur plus de 12 km, lequel n'a pas été curé depuis plus de trente ans et dont la réhabilitation revêt aujourd'hui un caractère d'extrême d'urgence.

Des travaux vitaux

Sans ces travaux, il sera bientôt impossible d'évacuer et d'alimenter en eau les deux tiers du marais, condamnant ainsi la biodiversité exceptionnelle de ce site, mais aussi l'activité d'élevage, pour laquelle le réseau hydraulique assure la clôture du bétail, son abreuvement et l'exceptionnelle qualité fourragère des prés. Les travaux seront réalisés sur 3 ans par l'entreprise Trézence TP, pour un montant de 3 677 500 euros TTC. Ils ont débuté au mois de juin par l'arrachage de la jussie, plante exotique invasive qui a colonisé une grande partie du marais de Brouage et se poursuivront par le curage du canal de Broue et de ses deux canaux de ceinture, puis le renforcement des

berges. Ils concernent pour cette année la partie aval du canal, de l'ouvrage à la mer, au lieu-dit des « écluses de Beaugeay » jusqu'au canal Charente-Seudre.

Une journée d'inauguration pour remercier élus et financeurs

Ces travaux, essentiels pour la survie du marais et l'identité même de notre territoire, n'ont pu se concrétiser que grâce au soutien permanent de tous les élus concernés, des professionnels et notamment des éleveurs, des services de l'État, ainsi que de l'ensemble des financeurs de ce projet, à savoir, le Ministère de l'Écologie, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Conseil Général de Charente-Maritime et la Région Poitou-Charentes.

Dans cette perspective et afin de remercier l'ensemble des personnes ayant participé à ce projet, les syndicats de marais de Brouage - Marennes et St-Agnant - St-Jean d'Angle, maîtres d'ouvrage de ces travaux, organisent une journée d'inauguration au début du mois de septembre, lorsque les premiers coups de pelle destinés au curage du canal seront donnés.

Informations :

www.bassin-de-marennes.com
Rubrique « Cahier du marais »



A savoir

Avis aux promeneurs à pied et aux cyclistes

Durant toute la période des travaux, de début juillet à fin novembre, le chemin longeant le canal de Broue sera fermé à la circulation, de la D238 au lieu-dit "Les écluses de Beaugeay" jusqu'à la D123 au lieu-dit "Bellevue". Par ailleurs, le trafic sera augmenté au niveau du pont tournant de Bellevue. Nous vous recommandons donc la plus grande prudence aux abords du chantier.



Contact

Laurent Pouzin

Chargé de mission Zones Humides

05 46 85 98 41

zones.humides@bassin-de-marennes.com

Une Charte de qualité attribuée à 5 commerçants marennais



Réservé le meilleur accueil à ses clients : une qualité que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Rochefort et Saintonge Royan, soutenue par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, a décidé de récompenser par un label : la « Charte Qualité ».

Accueil, disponibilité et conseils personnalisés sont les mots d'ordre de la charte qualité. Pour l'obtenir il faut se porter volontaire auprès de la CCI, qui décide de l'attribuer après inspection. Une confiance qu'il faut renouveler chaque année.

« Dans le courant de l'année, il peut y avoir un client mystère qui se présente chez un commerçant, chez un artisan, avance Philippe Menon, Responsable de l'antenne de Royan à la CCI, ce dernier juge entre autres l'accueil, la présentation, puis il nous rend un rapport ». L'engagement pour la charte qualité est un travail au quotidien. Pour Olivier Roumilhac, gérant du magasin Pro et Cie, la meilleure garantie pour la conserver, c'est de se remettre chaque jour en question : « La démarche de la charte qualité nous permet en tant que commerçants de nous situer, de savoir si on répond ou non aux attentes des clients ». La Charte Qualité, « un petit plus pour les entreprises », comme l'affirme Anne-Marie Rohel gérante d'un Tabac Loto Presse, qui fait une grande différence pour

le client. Dans le département, 82 entreprises l'ont obtenue cette année.

Vous êtes commerçant ou artisan ?

Pour adhérer à cette opération, contacter l'antenne de Royan de la CCI au 05 46 06 80 80.

Le millésime 2014 des commerçants marennais ayant reçu la Charte Qualité Accueil Écoute et Conseil est :

- Fleurs d'écume, Stéphane Dumet et Christophe Grosbon, 2 Place Chasseloup Laubat.
- Tabac Loto Presse, Anne-Marie Rohel, 74 rue Georges Clémenceau.
- Pro et Cie, Olivier Roumilhac, 35 rue Dubois Meynardie.
- Bijouterie Jeannaud, Jean-Jacques Combe, 44 rue le Terme.
- Coiff'Mode Nathalie, Nathalie Boulbon, 10 Place Chasseloup.



Coup de pouce régional aux TPE : un nouveau dispositif d'aide à l'investissement

Le dispositif d'aide à l'investissement et à la modernisation des très petites entreprises (TPE), arrivé en fin de programme en octobre 2013 et interrompu sur le territoire de la Communauté de Communes, a repris depuis juin dernier.

Ce dispositif, porté aujourd'hui par la Région Poitou Charentes, a changé de nom. Il s'intitule aujourd'hui « Coup de pouce régional aux TPE ».

Il s'agit d'une subvention destinée à accompagner les TPE dans leurs projets de développement par de l'investissement matériel.

Peuvent être éligibles les entreprises immatriculées depuis plus de 12 mois, de moins de 10 salariés, réalisant un chiffre d'affaires hors taxes inférieur à 900 000 € (sur 10 mois minimum) et ayant un projet d'investissement supérieur à 2 000 € HT.

Le montant de la subvention est plafonné à 5 000 €. La procédure est simple pour l'entrepreneur. Romain Peyraud, après étude de votre éligibilité au dispositif, vous accompagnera dans vos démarches.

Le règlement détaillé du dispositif est consultable sur : www.poitou-charentes.fr

Contact :

Romain PEYRAUD

*Chargé de la création/reprise d'entreprises - Pays Marennes-Oléron
05 79 86 01 62 / 06 30 06 32 66*



Résidents secondaires : votre avis nous intéresse !

Les propriétaires de résidences secondaires sont particulièrement nombreux en Charente-Maritime. Sur le Bassin de Marennes, on compte 1 415 résidences secondaires (données INSEE 2009). Une population diffuse, qui a un impact important en matière d'économie, d'environnement et de développement local.

L'étude réalisée en partenariat entre Charente-Maritime Tourisme, l'Université de La Rochelle, les Chambres Consulaires et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes doit permettre d'évaluer le poids, le rôle et la dynamique des résidents secondaires au sein de l'économie locale. Cette enquête permettra aux collectivités de mieux connaître ces habitants, leurs usages, afin de leur proposer les services les mieux adaptés. Quant aux professionnels du tourisme, ils pourront identifier les

attentes des résidents secondaires pour mieux les fidéliser et augmenter leur temps de présence sur notre territoire.

Un questionnaire sera ainsi envoyé dans le courant du mois de septembre au domicile principal des résidents secondaires. La restitution des résultats de l'enquête est prévue au premier semestre 2015.



Contact : Christophe Cinquin

*Responsable du développement économique
05 46 85 38 47
deveco@bassin-de-marennes.com*



AOUT

Lundi 18 août SAINT-SORNIN ATELIER COULEUR

Atelier de fabrication d'encres et peintures végétales.
Maison de Broue - 15h à 17h
05 46 85 77 77

Mercredi 20 août SAINT-SORNIN CUEILLETTE & FOURCHETTE

Balade, pique-nique et dégustation des plantes comestibles rencontrées sur le parcours, animés par Anne Richard.
Tour de Broue - 9h30
05 46 85 77 77

Jeudi 21 août HIERS-BROUAGE JEUX EN BOIS

La Compagnie des Jeux d'Oc présente 25 jeux en bois géants conviviaux traditionnels et contemporains à disposition du public.
Rue de la Grotte, Brouage
10h à 18h - Gratuit
05 46 85 77 77

NUITS BUISSONNIÈRES

Visite contée. Devant l'église, Brouage - 21h
06 25 05 19 02

Jeudi 21 au samedi 23 août BOURCEFRANC-LE CHAPUS LES SECRETS DU FORT LOUVOIS

Visite spectacle, sur réservation.
Jeudi à 20h30, 21h et 21h30, vendredi 21h, 21h30 et 22h et samedi à 21h30, 22h et 22h30.
Port, Le Chapus - 7,5 €
05 46 85 23 22

Vendredi 22 août SAINT-JUST-LUZAC SOIRÉE ASTRONOMIE

L'association Ciel d'Aunis mettra à votre disposition son matériel d'observation pour avoir la tête dans les étoiles.
Moulin des Loges - 21h - 6 €
05 46 85 98 41

Samedi 23 août MARENNES ANIMATIONS DE NUIT

Les Barthos Clowns à 17h, initiation country à 19h, restauration, soirée dansante et karaoké à 21h.
Centre-ville
06 89 07 87 40

LOT

Centre d'animations et de loisirs, rue Jean Moulin - 20h30

Samedi 23 août SAINT-JUST-LUZAC SOIRÉE ENTRECOTES

Et soirée dansante. Pl. de Luzac - 20h
05 46 85 28 33

Lundi 25 août

BOURCEFRANC-LE CHAPUS
GRAND PRIX DE LA SAINT-LOUIS
Course cycliste. Pl. Henri Barbusse
14h à 19h30
05 46 85 47 74

SARDINADE DE LA SAINT-LOUIS

Salle des fêtes, Le Sémaphore
19h30
05 46 85 15 24

Mardi 26 août

MARENNES
MUSIQUE AU THÉÂTRE DE VERDURE
Concert de Dani Bouillard avec Olivier Lorang. Chanson française aux accents rock et jazz, compositions originales. Poète musicien chanteur, Dani Bouillard a notamment collaboré avec Sanseverino, The Dø, Loïc Lantoin.
Théâtre de verdure - 21h - 1 €
05 46 85 02 46

Jeudi 28 août



NIEULLE-SUR-SEUDRE

« TOUS DEHORS » pour les Journées Nature en Pays Marennes Oléron !
Forum associatif et animations de découverte du patrimoine bâti, culturel et naturel de la commune : balade commentée dans le village, présentation des fossés à poissons et de l'anguille, et accueil de bateaux traditionnels à Port Paradis.
A partir de 13h - Salle des fêtes
Gratuit et ouvert à tous
Inscriptions auprès du CPIE
05 46 47 61 85

Vendredi 29 août MARENNES FORUM DES ASSOCIATIONS

Présentation des activités associatives et réception des nouveaux marennais.
Centre d'animations et de loisirs, rue Jean Moulin - 19h - gratuit
06 89 07 87 40

Vendredi 29 août SAINT-SORNIN CRÉATIONS ÉPHÉMÈRES

Atelier de créations éphémères dans et avec la nature.
Maison de Broue - 15h
05 46 85 77 77

Samedi 30 août BOURCEFRANC-LE CHAPUS SOIRÉE COUNTRY

Pl. des Lauriers Roses, La Chainade
06 65 27 71 08

Dimanche 31 août

MARENNES
THÉ DANSANT
Centre d'animations et de loisirs, rue Jean Moulin - 15h

SEPTEMBRE

Vendredi 5 septembre BOURCEFRANC-LE CHAPUS FORUM DES ASSOCIATIONS

Présentation du monde associatif.
Salle des fêtes, Le Sémaphore
17h à 19h - Gratuit
05 46 85 02 02

Samedi 6 septembre BOURCEFRANC-LE CHAPUS LOT

Salle des fêtes, Le Sémaphore

Samedi 6 septembre

LE GUA
COURSE CYCLISTE
Course cycliste du Vélo Club Guatais.
Compétition UFOLEP de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} catégories féminines, minimes, cadets.
Stade de foot - 13h à 15h30
Gratuit
06 18 03 11 04

Samedi 6 septembre MARENNES GRAND CHAPITRE DES GALANTS DE LA VERTE MARENNES

Repas dansant avec différentes confréries.
Centre d'animations et de loisirs, rue Jean Moulin - à partir de 15h
05 46 36 40 24

Samedi 6 et dimanche 7 septembre

LE GUA
FRAIRIE
Fête foraine. Grand parking
05 46 22 80 08

Dimanche 7 septembre

MARENNES
FÊTE DU CHENAL DE LA CAYENNE
Port de La Cayenne - 11h à 20h
Gratuit
06 89 07 87 40

Samedi 13 septembre BOURCEFRANC-LE CHAPUS LOT

Salle des fêtes, Le Sémaphore - 21h

Samedi 13 et dimanche 14 septembre

MARENNES
SALON DES LOISIRS CRÉATIFS
Centre d'animations et de loisirs, rue Jean Moulin
05 46 85 20 58

Dimanche 14 septembre BOURCEFRANC-LE CHAPUS VIDE-GRENIER

Pl. du Marché - 8h à 18h

Samedi 20 septembre MARENNES LOT

Centre d'animations et de loisirs, rue Jean Moulin - 20h30

Samedi 20 et dimanche 21 septembre

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

BOURCEFRANC-LE CHAPUS
Visite du moulin à vent restauré, avec ses ailes.
Moulin de la Plataine, rue Léon Oriou
10h à 12h et 15h à 18h - Gratuit
05 46 85 02 02



Visite du Fort Louvois. Accès à pied et en bateau, navette toutes les 15 minutes.
Port, Le Chapus - 10h à 18h - 2 €
05 46 85 23 22

HIERS-BROUAGE
Visites guidées à 10h30 et 15h.
Rendez-vous sous la Porte Royale, à l'entrée nord de Brouage.
L'exposition « Brouage, les Pays-Bas et l'Atlantique » de la Halle aux Vivres sera ouverte de 10h à 19h. 2 rue de l'Hospital, Brouage - Gratuit
05 46 85 19 16

SAINT-JUST-LUZAC



Visites guidées à 14h30, 15h30, 16h30 et 17h30.
Moulin des Loges - 2 €
05 46 85 98 41 - 05 46 47 35 77

SAINT-SORNIN
Visites de l'église, du domaine de la Mauvinière, des jardins de la Chaillière et de la Caussoillère. 10h à 12h30 et 14h à 18h30
05 46 85 44 62

Dimanche 21 septembre BOURCEFRANC-LE CHAPUS MARCHÉ GOURMANDE

Avec repas par étapes.
Départ libre de 10h30 à 12h.
05 46 85 79 39

Dimanche 21 septembre MARENNES THÉ DANSANT

Centre d'animations et de loisirs, rue Jean Moulin - 15h

Samedi 27 septembre BOURCEFRANC-LE CHAPUS LOT

Salle des fêtes, Le Sémaphore - 21h